

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

L'ERD AGIRA POUR PROTÉGER LA VALEUR DES MAISONS

SAGUENAY, le 28 juin 2017 – La chef de l'Équipe du Renouveau Démocratique (ERD) et candidate à la mairie Josée Néron a présenté les mesures d'urbanisme qu'entend prendre son parti pour protéger la valeur des propriétés des citoyens de Saguenay. Entre autres, l'ERD mettra en place des programmes pour revitaliser les vieux quartiers, concentrera le développement domiciliaire à l'intérieur de la trame urbaine existante et procédera à une analyse d'impact fiscal avant tout projet impliquant le prolongement des infrastructures municipales.

L'ERD profitera des dispositions de la Loi qui prévoit que le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme doivent être révisés et peuvent maintenant être réunis en un seul document pour revoir l'orientation de l'urbanisme à Saguenay. « Le marché de la revente de maison à Saguenay est au ralenti. Le délai moyen pour vendre sa maison est de 126 jours, alors qu'il était de 87 jours il y a 5 ans. La Ville a un rôle à jouer pour favoriser le marché. Nous comptons limiter l'ouverture de nouvelles rues, mettre en place des programmes de revitalisation des quartiers existants – d'ailleurs notre programme d'accession à la propriété sera réservé aux quartiers existants – et freiner l'étalement urbain en concentrant le développement dans les zones urbaines existantes et en imposant un seuil minimal de densité aux nouveaux projets de développement », a déclaré la candidate à la mairie.

« D'autre part, afin mieux contrôler les frais liés au prolongement des réseaux d'infrastructures municipales et du réseau de transport en commun, qui ont un impact direct sur le compte de taxes des contribuables, tout nouveau projet domiciliaire devra faire l'objet d'une étude d'impact fiscal afin de s'assurer qu'il ne deviendra pas un poids financier indu sur nos générations futures », a poursuivi la chef de l'ERD.

En plus d'aider le marché immobilier à reprendre de la vigueur, la candidate à la mairie voit plusieurs avantages à ces mesures. « La réduction de l'étalement urbain permettra du même souffle de protéger la tranquillité des secteurs ruraux et de villégiature au sein de la Ville, de protéger des milieux naturels et de limiter l'émission de GES. Selon plusieurs études, la concentration du développement en zone urbaine augmente les revenus et réduit les dépenses imputables à la Ville. D'autre part, elle facilite l'amélioration des infrastructures favorisant la marche et le vélo, assure une plus grande efficacité des circuits de la STS et l'implantation d'environnements de proximité. De plus, l'industrie de la construction va avoir du travail, parce qu'on va encourager la rénovation. L'ERD est le seul à s'engager en terme d'étalement urbain dans cette campagne », a terminé Josée Néron.

Extraits du programme de l'ERD :

VILLE DURABLE

- 4.1.1 Réviser le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme et le respecter ;
- 4.1.2 Limiter l'ouverture de nouvelles rues pour rééquilibrer le marché immobilier ;
- 4.1.3 Mettre en place des programmes de revitalisation avec des incitatifs tels que des subventions ou des crédits de taxes pour encourager la rénovation dans les quartiers existants ;
- 4.1.4 Réaliser une analyse d'impact fiscal avant tout prolongement des réseaux d'infrastructures (route, égout, aqueduc) et du service de déneigement ;
- 4.1.5 Fixer un seuil minimal de densité pour les nouveaux projets immobiliers selon les critères d'urbanisme reconnus.

-30-

Renseignements et entrevues :

Catherine Bergeron, directrice adjointe aux communications et affaires juridiques

Cabinet de Josée Néron

T|418|698|3981 poste 1

C|418|817|5908